

# LA SEMAINE AGRICOLE

ORGANE DE LA CAMPAGNE.

CULTIVATEURS, CORRESPONDEZ AVEC NOUS!

VOL. I.

MONTRÉAL, JEUDI, 17 FEVRIER 1870.

No. 15

SOMMAIRE DU No. 15.—Fev., 17, 1870

## Agronomie.

EXPOSITION PROVINCIALE.....	225
CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.— <i>Rapport officiel</i> .—Programme pour les fermes bien tenues, adopté par le Conseil d'Agriculture, le 2 Février 1870. Clauses absolues. Réglements généraux pour la régie de toutes les Sociétés d'Agriculture de la Province de Québec.....	225
L'AGRICULTURE MISE A LA PORTEE DE TOUT LE MONDE.—Des amendements. Comment le cultivateur pauvre peut-il amender sa terre? Ce que la chaux peut faire. Manière dont on emploie la chaux. Du plâtre. Du sel et de son utilité. L'usage du sel, de la chaux ou du plâtre, dispense-t-il des fumures ordinaires?.....	229
RAPPORT DES TRIBUNAUX AGRICOLES.—Programme officiel.—Ste. Marie vs. Benoit et la Semaine Agricole intervenant.....	231

## Notes de la Semaine.

QUESTIONS ET RÉPONSES.—Quelle culture nous assurera de bonnes récoltes de blé?.....	232
Clubs Agricoles.....	233
LE PÈRE GROGNON SUR L'AMÉLIORATION DU BÉTAIL.—Extraits.....	234

## Arboriculture.

Le Pommier, suite.—Grefte.—J. E. Labonté.....	235
---	-----

## Hygiène.

La Trichine.....	236
Le Tabac.....	237
Le Savon.....	238

## Illustrations.

La Trichine.—3 Gravures.....	135
------------------------------	-----

## Feuilleton.

LE PAYS DE L'OR.—Les chercheurs dor. Les Baudits.....	238
---	-----

Les Marchés de la Province.....	24
---------------------------------	----

Entrepôt d'Instruments Aratoires et de Semences.

## SALLE STE. ANNE

AUDESSUS DU MARCHÉ STE. ANNE, MONTREAL.

Instruments Aratoires de Toutes Sortes, Semences des Champs, de Jardins, de Fleurs,

PROPRIÉTAIRE DE LA PEPINIÈRE, COTE ST. PAUL,

ARBRES, PLANTS ET FLEURS

DE TOUTES LES VARIÉTÉS.

Catalogues fournis sur demande à la Salle.

WM. EVANS,

Gratinetier du Conseil d'Agriculture pour la Province de Québec.

Janvier—19

## EXPOSITION PROVINCIALE.

Nous apprenons que la prochaine Exposition Industrielle et Agricole aura lieu à Montréal les 12ème, 13ème, 14ème, 15ème et 16ème jours de Septembre et que tous concurrents seront admis sans distinction de Province et même de pays.

## Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

### RAPPORT OFFICIEL.

Québec, 2 Février, 1870.

Présents, les Hons. MM. L. Archambault, Beaubien, Chauveau, Dunkin, J. J. Ross, et MM. Joly, L. Beaubien, Benoit, Browning, Sommerville, Lévêque, Marsan, Prévost, Massé, De Blois, Gaudet, RR. MM. F. Pilote et S. Tassé.

Lecture et ratification des procédés de la dernière assemblée du Conseil. M. Benoit présente deux requêtes qui sont inscrites aux ordres du jour. M. Ross secondé par M. Lévêque, fait motion : Qu'il soit permis aux sociétés d'Agriculture, dont le Bureau de direction aura passé une résolution à cet effet, de consacrer un certain montant qui sera déterminé par le Bureau des directeurs, à l'achat de graines fourragères pour être distribuées gratuitement parmi les souscripteurs à la dite Société, pourvu que la somme ainsi employée ne dépasse pas le montant des souscriptions de telles Sociétés (adoptée sur division.)

La discussion du rapport du Comité d'Enseignement Agricole et sur les fermes les mieux tenues, est reprise.

L'Hon. M. Archambault secondé par l'Hon. J. J. Ross fait motion : Que les remerciements sincères du Conseil d'Agriculture soient présentés aux membres du Comité d'Enseignement Agricole, etc., et plus spécialement au Rév. M. S. Tassé, comme président de ce comité pour le rapport intéressant et rempli d'informations précieuses, rédigé et présenté au Conseil par ce comité. (Adopté.)

Après discussion sur le rapport du comité d'enseignement agricole, etc., le Conseil s'ajourne à 7½ heures, P. M.

SÉANCE DU SOIR, 7½ P. M.

Les mêmes étant présents. La séance

du soir est occupée à la discussion des clauses du règlement pour les fermes les mieux tenues, et après l'avoir discuté, clause par clause, le Conseil adopte le règlement suivant tel qu'amendé, et s'ajourne à demain matin, à 9½ heures, A. M.

Programme pour les fermes bien tenues, adopté par le Conseil d'Agriculture, le 2 février 1870.

1o Système de rotation de six à dix ans.

2o Les différentes soles séparées par des clôtures, et communiquant aux étables par une allée ou autrement pour le passage des animaux. Les parties de la ferme *en bois debout* n'entreront pas dans le système de rotation.

3o Clôtures en bon ordre.

4o Fossés et rigoles en bon ordre.

5o Point de roches ou de mauvaises herbes dans les champs. Les mauvaises herbes le long des clôtures seront coupées.

6o Bétail proportionné à l'étendue de la ferme, et bien tenu : au moins une tête de gros bétail pour chaque quatre arpents, quatre moutons comptant pour une tête de gros bétail.

7o Etables, porcherie, laiterie, grange, bergerie, cours, instruments aratoires commodes, en bon ordre, et améliorés.

8o Engrais bien préparés et bien conservés.

9o Bons pâturages, succédant ordinairement dans la rotation, aux prairies.

10o Grande étendue de prairies : paccages et prairies devront former au moins la moitié de la ferme en culture.

11o Une des soles, ou du moins la vingtième partie de la ferme en culture, sera en légumes ou plantes sarclées, et cette partie devra changer chaque année.

12o Chaque sole sera en bon état de production.

13o A chacune des onze premières conditions du programme les juges alloueront, pour motiver leur jugement, dix points ; et en faisant l'examen d'une ferme, ils retrancheront une partie ou la totalité de ces dix points, suivant que la condition sera plus ou moins ou point du tout remplie.

Quant à la douzième, ils alloueront à chaque sole un nombre égal de